

## **RÉUNION DU 29 MAI 2024**

Convocation : 23 mai 2024

Affichage : 31 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-trois mai, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

### **Étaient présents :**

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, HENRY Jean-François, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

**Absents excusés** : LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Philippe ROINÉ), BELLIN Stéphane (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ).

**Secrétaire de séance** : DESMEULLES Sébastien

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 10 avril 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités des Chèvres.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

### **AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION D'ILLUMINATIONS**

Lors des travaux d'aménagement du bourg, de nouvelles prises ont été installées sur des mâts de candélabres dans le bourg, ce qui donne la possibilité d'étendre les illuminations de fin d'année à l'ensemble du bourg.

La société SONOLUX, titulaire du contrat pour les années 2023 à 2025, propose un avenant au contrat initial visant à rajouter six motifs à poser sur les poteaux d'éclairage public. Le montant de cet avenant serait de 665,11 € HT. Ce montant viendrait s'ajouter à la location annuelle de 1201,82 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer cet avenant.

### **EVOLUTION DE LA COMPÉTENCE SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS**

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (Sébastien DESMEULLES, qui regrette de ne pas avoir connaissance, à ce stade, du maillage territorial prévisionnel concernant les pôles de santé), décide de :

- Transférer la compétence santé et accès aux soins telle que précisée ci-après :
  - Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé, de prévention et promotion de la santé à l'échelle du territoire communautaire,
  - Elaboration et mise en œuvre du contrat local de santé,
  - Soutien à des réseaux intervenant en matière de santé à l'échelle du territoire communautaire,
  - Création et gestion de centres de santé territoriaux fixes ou mobiles ou des dispositifs de télésanté :

- Exploitation, gestion et contractualisation liées au fonctionnement des centres de santé fixes ou mobiles ou des dispositifs de télésanté,
- Construction, aménagement et entretien des centres de santé ou des dispositifs de télésanté,
- Création, gestion, et entretien des bâtiments principaux des structures libérales de soins pluriprofessionnelles de premier recours, disposant d'un projet de santé collectif associant les professionnels de santé de la zone d'influence de la structure, sous maîtrise d'ouvrage publique,
- Participation au financement du programme d'investissement des établissements de santé, quels qu'ils soient.

### **CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS DE MARTINVEST : AVENANT N°5**

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le cinquième avenant à la convention intercommunale pour l'Accueil Collectif de Mineurs proposé par la commune de Martinvest.

La participation des communes passerait de 13,50 € à 14 € par journée enfant, et de 8,40 € à 8,70 € par demi-journée enfant.

Monsieur le Maire rappelle que les communes ayant un centre de loisirs, comme Tollevast, ne seront sollicitées pour participer que lorsque leur centre sera fermé.

### **CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS DE TOLLEVAST : AVENANT N°2**

Dans un souci d'harmonisation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les mêmes participations aux communes signataires de la convention avec Tollevast.

La participation des communes passerait de 13,50 € à 14 € par journée enfant, et de 8,40 € à 8,70 € par demi-journée enfant.

### **FIXATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX**

La commission propose de réviser les tarifs en augmentant de 5% les tarifs de la cantine, de 3% les services extrascolaires et de 10% les services périscolaires, goûter inclus.

Après en avoir débattu, le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Les tarifs suivants sont fixés pour l'année scolaire 2024 – 2025 :

#### **Cantine :**

- 17,00 euros la semaine
- 4,80 euros le repas enfant pris à titre occasionnel
- 6,30 euros le repas adulte

#### **Garderie :**

- Pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 620 :
  - 1,16 euro la demi-heure par enfant, sans dégressivité
  - 0,55 euro le goûter
- Pour les familles ayant un quotient familial entre 510 et 620 :
  - 0,60 euro la demi-heure pour le 1<sup>er</sup> enfant, et 0,50 euro pour le second
  - 0,55 euro le goûter
- Pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 510 :
  - 0,40 euro la demi-heure pour le 1<sup>er</sup> enfant, et 0,30 euro pour le second
  - 0,55 euro le goûter

De même, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, les tarifs du centre de loisirs seront les suivants :

**Enfants tollevastais :**

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
<b>Régime général et fonctionnaire</b>	13,80 €	10,10 €	9,30 €	5,60 €
<b>Régime agricole</b>	13,30 €	9,60 €	8,80 €	5,10 €
<b>Autres régimes</b>	18,50 €	14,80 €	11,50 €	7,80 €

**Enfants des communes signataires :**

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
<b>Régime général et fonctionnaire</b>	15,50 €	11,80 €	10,80 €	7,10 €
<b>Régime agricole</b>	14,90 €	11,20 €	9,90 €	6,20 €
<b>Autres régimes</b>	20,00 €	16,30 €	12,90 €	9,20 €

**Enfants des autres communes :**

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
<b>Régime général et fonctionnaire</b>	29,00 €	25,30 €	17,40 €	13,70 €
<b>Régime agricole</b>	28,50 €	24,80 €	16,80 €	13,10 €
<b>Autres régimes</b>	34,50 €	30,80 €	19,70 €	16,00 €

**CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF**

Une revalorisation des contrats des animateurs de centre de loisirs de vacances est validé par le conseil municipal. Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Animateur sans formation : 41,80 €
- Animateur sans formation (mini-camps) : 46,50 €
- Animateur stagiaire BAFA : 46,50 €
- Animateur stagiaire BAFA (mini-camps) : 51,10 €
- Animateur titulaire BAFA : 54,20 €
- Animateur titulaire BAFA (mini-camps) : 58,80 €
- Responsable mini-camps : 63,50 €

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – TARIFS 2025**

Les tarifs suivants sont fixés pour 2025 :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12m <sup>2</sup>	superficie entre 12m <sup>2</sup> et 50m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50m <sup>2</sup>
18,60 €/m <sup>2</sup>	37,10 €/m <sup>2</sup>	74,20 €/m <sup>2</sup>	18,60 €/m <sup>2</sup>	37,10 €/m <sup>2</sup>	55,70 €/m <sup>2</sup>	111,20 €/m <sup>2</sup>

## **INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES**

Le « forfait mobilités durables » consiste en une prise en charge de l'employeur, en tout ou partie, des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- À vélo ou à vélo à assistance électrique personnel, ou en engin personnel motorisé non thermique ;
- En covoiturage, en tant que conducteur ou passager ;
- En utilisant les services de mobilité partagée suivants :
  - les services de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques, avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique ;
  - les services d'autopartage de véhicules à faibles ou très faibles émissions.

Il dépend du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au forfait au cours de l'année civile. A la date de l'adoption de la présente délibération, il est de :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (Sébastien DESMEULLES, Carole GÉRAULT et Paul-Albert MOUCHEL, qui craignent une inégalité entre les agents), décide :

- D'instaurer le « forfait mobilités durables » selon les modalités présentées ci-dessus ;
- Le versement du « forfait mobilités durables » aura lieu en une seule fraction l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert, et interviendra sur le mois de janvier.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prendra effet dès 2024, et de signer tout acte en découlant ;

## **VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DES CHÈVRES**

Un des deux terrains de la Zone d'Activités des Chèvres, a reçu une proposition pour y installer un cabinet de kinésithérapie. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la cession de ce terrain pour un montant de 20 000 €

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Depuis la dernière réunion de conseil municipal, la territorialisation des surfaces constructibles a permis au territoire de Douve et Divette de récupérer 11 hectares à se partager, en provenance des territoires du Val de Saire et de Montebourg. Une réunion est programmée le 12 juin pour se répartir les surfaces récupérées entre les neuf communes de Douve et Divette, et le lundi 24 juin, de 9h30 à 11h30, une réunion est organisée en mairie afin de décider comment seront réparties ces zones sur la commune. La commission urbanisme est conviée à cette réunion.
- Extension garderie : Les documents d'appel d'offre devraient arriver début juin. Le bureau d'études « Structures » a rendu son rapport, qui a été validé par le bureau de contrôle après quelques préconisations. Un début de travaux est toujours espéré pour la rentrée de septembre.
- Site internet : Stéphane BARBÉ souligne le bon travail de Guillaume PLATON, qui fait vivre le site avec de nouveaux articles qui y sont régulièrement ajoutés.

- Évènements programmés :
  - 8 juin : opération « Nettoyage de la commune ». Rendez-vous est donné le samedi 8 juin à la mairie.
  - 14 juin : Cérémonie pour 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement à 14h30 avec les enfants de l'école. Une exposition sur la guerre est organisée à la Maison du Sonneur le vendredi après-midi et le samedi matin.
  - 15 juin : Tollplay. Concerts en extérieur dans les terrains de la Douve.
  - 30 juin : Course cycliste « Grand Prix de Tollevast ». Une réunion pour préparer l'organisation avec les associations est organisée le lundi 3 juin.
  - 31 août : Forum des associations à Teurthéville-Hague, sous la halle.
- La prochaine réunion aura lieu le mercredi 3 juillet 2024.

*Fin de la séance : 23h10*